



Centre de liaison sur l'intervention
et la prévention psychosociales

LA NÉGLIGENCE ENVERS LES ENFANTS

Introduction

Considérée parfois comme la caractéristique commune à toutes les formes de maltraitance, la négligence est plus répandue que le phénomène de l'abus et ses conséquences sont tout aussi sérieuses sur le développement de l'enfant. Pourtant, la reconnaissance de la négligence comme problème social est relativement récente et cette dernière continue de recevoir moins d'attention, de la part du public et des professionnels, que les cas plus flagrants d'abus.

Qu'entend-on par négligence?

Au Québec, les situations de négligence sont définies par la Loi sur la protection de la jeunesse qui a récemment (9 juillet 2007) fait l'objet d'une mise à jour importante. L'ajout des mauvais traitements psychologiques à l'article 38 de la Loi permet de faire ressortir un certain chevauchement entre les deux définitions légales de la négligence et de la maltraitance psychologiques.

Extrait de l'article 38, alinéa b) et c) de la Loi sur la protection de la jeunesse

« ... b) négligence :

1° lorsque les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux :

i. soit sur le plan physique, en ne lui assurant pas l'essentiel de ses besoins d'ordre alimentaire, vestimentaire, d'hygiène ou de logement compte tenu de leurs ressources ;

ii. soit sur le plan de la santé, en ne lui assurant pas ou en ne lui permettant pas de recevoir les soins que requiert sa santé physique ou mentale ;

iii. soit sur le plan éducatif, en ne lui fournissant pas une surveillance ou un encadrement approprié ou en ne prenant pas les moyens nécessaires pour assurer sa scolarisation ;

2° lorsqu'il y a un risque sérieux que les parents d'un enfant ou la personne qui en a la garde ne répondent pas à ses besoins fondamentaux de la manière prévue au sous-paragraphe 1° ».

«... c) mauvais traitements psychologiques : lorsque l'enfant subit, de façon grave ou continue, des comportements de nature à lui causer un préjudice de la part de ses parents ou d'une autre personne et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation. Ces comportements se traduisent notamment par de l'indifférence, du dénigrement, du rejet affectif, de l'isolement, des menaces, de l'exploitation, entre autres si l'enfant est forcé à faire un travail disproportionné par rapport à ses capacités, ou par l'exposition à la violence conjugale ou familiale ».

On peut ajouter à ces définitions les notions suivantes.

La négligence est une **absence** de gestes appropriés pour assurer :

- La sécurité.
- Le développement.
- Le bien-être de l'enfant.

La négligence peut être **intentionnelle ou non** lorsque les parents :

- Ne perçoivent pas le signal de l'enfant.
- Interprètent le signal comme ne nécessitant pas de réponse parentale.
- Savent qu'une réponse est requise, mais ne disposent d'aucune.
- Sélectionnent une réponse, mais ne parviennent pas à la mettre en œuvre.

On repère surtout la négligence de **façon indirecte** par l'observation de ses conséquences.

Contrairement à d'autres formes de violence, la négligence est caractérisée par **l'absence chronique** ou **transitoire** de comportements parentaux bénéfiques à l'enfant sur les plans :

- de la santé,
- de l'hygiène,
- de l'habillement,
- de l'alimentation,
- de la sécurité,
- de la surveillance,
- de la protection,
- de la stimulation intellectuelle,
- de l'éducation,
- des émotions,

mettant ainsi en péril son développement normal.

La négligence **transitoire** (ou circonstancielle) peut survenir suite à un évènement ponctuel, perturbateur de la vie familiale tel que le divorce ou la maladie d'un parent. Les cas de négligence **chronique** peuvent, quant à eux, persister depuis plusieurs mois, voire des années, et peuvent même se reproduire de génération en génération.

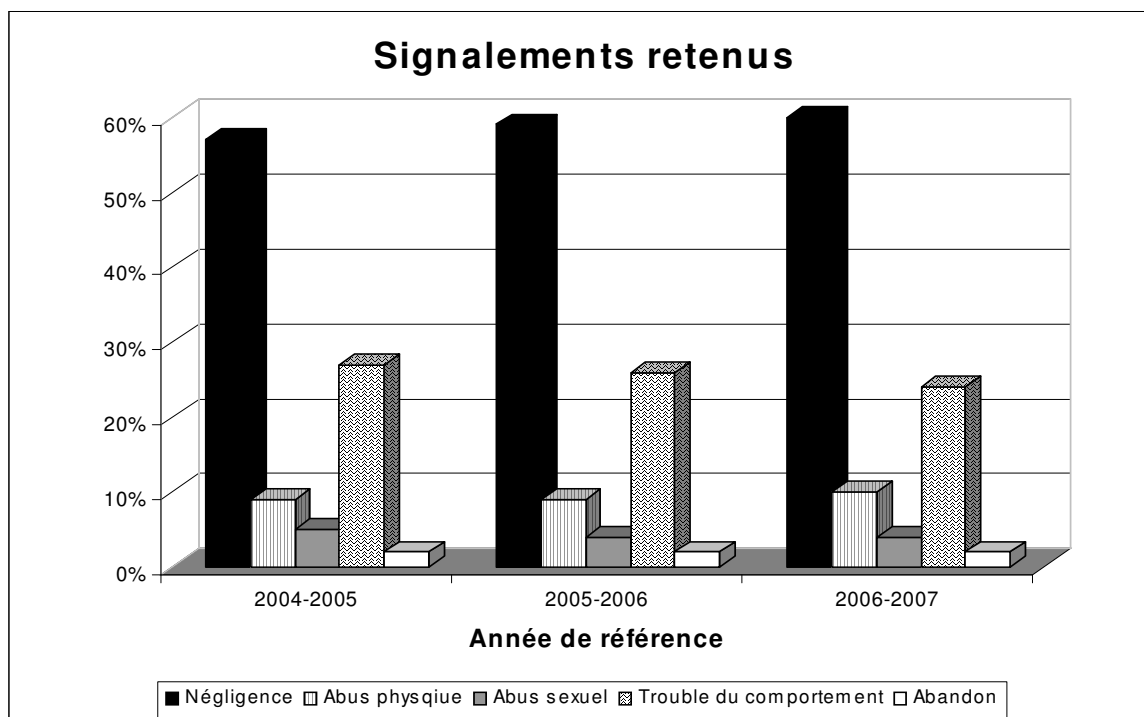
La maltraitance transitoire est donc susceptible de répondre aux interventions par une amélioration sensible de la situation familiale, de sorte que la santé et la sécurité de l'enfant sont moins compromises. En revanche, la négligence chronique correspond à une situation de négligence et d'abus qui s'étend sur une période relativement longue et requiert un suivi continu.

LA NÉGLIGENCE
C'est l'absence de comportements
bénéfiques pour l'enfant.

Quelques chiffres

Les bilans des directeurs de la protection de la jeunesse, de 2004-2005, 2005-2006 et de 2006-2007, démontrent clairement que la majorité des signalements retenus en raison de la compromission de la sécurité et du développement de l'enfant sont associés à de la négligence. Le graphique suivant démontre bien les écarts entre les différents types de signalements retenus.

Tableau 1. Pourcentage des signalements retenus par type de problématique où la sécurité et le développement de l'enfant sont compromis. Période de référence de 2004 à 2007, évaluation terminée.



Source : Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse, 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007.

Les conséquences de la négligence sur l'enfant

Au niveau physique

- Risques de mortalité, imputables à des événements isolés tels que la noyade, la suffocation, l'empoisonnement ou les chutes alors que l'enfant est laissé sans surveillance.
- Risques de morbidité physique, tels l'exposition prénatale à l'alcool ou à d'autres psychotropes ainsi que des lésions et des dommages cérébraux.
- Risques d'exposition à d'autres formes de mauvais traitements, tels les abus physiques, psychologiques ou sexuels.

Au niveau cognitif

- Retard de développement général.
- Trouble du langage.
- Retard de croissance.
- Déficit sur le plan de la dextérité manuelle.
- Déficit de l'attention.

LA NÉGLIGENCE
Un tiers des situations de négligence implique également une autre forme de mauvais traitement.

Au niveau comportemental

- Colère.
- Désobéissance.
- Retrait social.
- Manque d'habiletés sociales.
- Immature.
- Turbulent.

Au niveau socio-émotionnel

- Anxieux /Ambivalent.
- Faible estime de soi.
- Peu d'empathie.
- Difficulté d'acceptation des autres.
- Difficulté à résoudre ses problèmes.
- Attachement désorganisé.

LA NÉGLIGENCE
Des conséquences importantes sur l'ensemble du développement de l'enfant.

Les indices de négligence

Chez les enfants

Elle est tantôt apparente lorsqu'un enfant se présente en classe :

- Avec une allure négligée.
- Sans avoir pris son bain.
- Avec des vêtements inadéquats.
- Etc.

Elle est tantôt presque invisible lorsqu'un enfant :

- Se retire socialement.
- Ne demande pas d'aide quand il fait face à une difficulté.
- Manque de confiance en lui.
- Etc.

Chez le parent

- Une perturbation sévère de la relation parent-enfant, caractérisée par la difficulté des parents à manifester une disponibilité émotionnelle face aux besoins de base des enfants, compromettant ainsi leur développement sur le plan physique, cognitif, affectif ou social.
- Une perturbation des rapports entre la famille et la collectivité, caractérisée par un rapport d'isolement qui limite le soutien aux parents et les expériences relationnelles alternatives qui permettraient de répondre adéquatement aux besoins des enfants.

Les facteurs de risque

Au niveau de l'enfant

- Prématurité.
- Faible poids à la naissance.
- Handicap.

Au niveau du parent

- Déficience intellectuelle.
- Toxicomanie.
- Dépression, sentiment marqué d'impuissance ou problèmes de santé mentale.
- Histoire d'attachement caractérisée par des ruptures ou des pertes (comme de nombreux placements vécus durant l'enfance).

- Absence d'une figure d'attachement stable au cours de l'enfance.
- Présence de violence physique et de négligence (importance de l'intensité et de la durée).
- Violence avec le conjoint.
- Nombreuses ruptures conjugales ou avec l'entourage (famille, voisins, amis).
- Histoire d'interventions nombreuses, réaction face à l'aide prodiguée et persistance des problèmes en dépit des interventions.
- Faible initiative par rapport à la recherche de soutien auprès de l'entourage ou des membres de la communauté.
- Faible reconnaissance de ses difficultés personnelles et parentales.
- Absence d'objectif visant l'amélioration de ses conditions matérielles (quotidien très désorganisé).

Spécifique aux pères

- Rupture avec au moins un de leurs enfants biologiques.
- Composition avec la présence d'une ou plusieurs autres figures paternelles et aussi avec le statut que la mère leur assigne dans la construction de liens auprès des enfants de leur conjointe.

Au niveau de la société et de la communauté

- Situation socioéconomique faible.
- Isolement social et manque de soutien.
- Jeune âge des parents.
- Manque de programme de prévention et d'intervention précoce.

Les facteurs de protection

Au niveau de l'enfant

- Intervenir directement auprès des enfants.
- Fournir des occasions d'implication sociale aux parents et aux enfants.
- Offrir aux enfants des expériences développementales enrichissantes sur les plans cognitifs et socioaffectifs.

Au niveau du parent

- Bonne capacité cognitive.
- Indices de dépression qui diminuent avec l'aide apportée.
- Au moins une relation d'attachement stable et aimante dans l'enfance.
- Reconnaissance de sa difficulté affective, capacité à exprimer des émotions par rapport à sa famille d'origine.
- Manifestation de plusieurs indices d'attachement à l'enfant.
- Au moins une expérience de travail.
- Bonne motivation à se faire aider, reconnaissance de ses difficultés parentales.
- Capacité de demander de l'aide à l'entourage.
- Absence de conjoint violent ou rupture avec un tel conjoint.
- Présence de partenaire aidant.
- Relation conjugale et réseau social plus stables.
- Bonne motivation à améliorer ses conditions de vie et sa situation matérielle (par exemple, organisation du quotidien).
- Encouragement à explorer des alternatives à leurs manières d'être.

Au niveau de la société et de la communauté

- Établir des partenariats intersectoriels solides et durables.
- Penser à l'écologie globale des familles.
- Intégrer des services aux familles.

Conclusion

Les programmes visant à hausser la capacité du parent à protéger son enfant et à hausser la qualité des liens entre parents et enfants sont à privilégier dans le cadre de la prévention et l'intervention de la négligence.

LA NÉGLIGENCE
De la prévention et de l'intervention
précoce auprès des familles.

Références

Le bilan abrégé est un extrait du bilan de connaissance « La négligence envers les enfants ».

Pour connaître la liste complète des références bibliographiques, consulter le bilan de connaissance « La négligence envers les enfants » aussi disponible sur notre site internet.